

Rapport annuel 2023

www.justitia40.ch

PROJET
Justitia^{4.0}

Sommaire

	Préambule	3
1	Projet Justitia 4.0	4
1.1	Introduction au projet général Justitia 4.0	5
1.2	Organisation du projet général	5
1.3	Gestion et contrôle du projet général	6
1.4	Budget et comptes 2023	7
1.5	Coordination et échange avec HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale)	7
2	Projets et autres domaines	9
2.1	Plateforme « Justitia.Swiss »	10
2.2	Application dossier judiciaire électronique ADJ	12
2.3	Gestion du changement (transformation)	13
2.4	Sécurité	15
2.5	Communication	16
2.6	Législation / groupe d'experts Droit / autres activités d'ordre juridique	18
2.7	Gestion des parties prenantes	19

Cher lecteur, chère lectrice,



« Nous sommes prêts, l'êtes-vous aussi ? ». C'est avec cette question que le projet Justitia 4.0 s'est adressé à plus de 200 responsables des autorités judiciaires (tribunaux et ministères publics), des directions de la justice et de l'exécution des peines, lors de la troisième Journée Justitia 4.0 le 1^{er} décembre 2023. En effet, le projet général Justitia 4.0, avec ses projets Plateforme « Justitia.Swiss », Application dossier judiciaire électronique (ADJ) et Transformation, est sur les rails et les produits peuvent être mis à la disposition des autorités judiciaires dans les délais prévus. Pour que ces nouveaux outils de travail puissent être introduits facilement et rapidement dans les processus de travail existants au sein des autorités judiciaires, celles-ci doivent créer les conditions nécessaires à leur mise en œuvre et préparer leurs collaboratrices et collaborateurs à la transition numérique.

C'est le projet [Application dossier judiciaire électronique](#) qui a connu la plus forte progression et les décisions les plus importantes. Le comité de projet et le comité de pilotage ont décidé, au début de l'été, de reprendre la solution autrichienne d'une application de dossier judiciaire et de l'adapter aux besoins de la justice suisse. Une solution de la justice autrichienne, utilisée avec succès depuis des années, pour la justice suisse ! Pour mener à bien cette reprise, les adaptations et le développement du code, le comité de projet a également décidé de mettre en place une équipe de développement en Suisse qui reprendra le savoir-faire des collègues autrichiens en étroite collaboration avec eux. Par le biais d'un questionnaire envoyé à l'automne aux responsables des tribunaux et des ministères publics, le projet vise à déterminer qui souhaite utiliser l'ADJ du projet. Car une chose est sûre : plus les autorités judiciaires seront nombreuses à opter pour l'ADJ, plus elle sera avantageuse pour tous. Les résultats du questionnaire seront disponibles en février 2024.

Dans le projet [Plateforme « Justitia.Swiss »](#), l'équipe en charge a développé en plusieurs itérations sa version de base, a mis à disposition l'infrastructure d'exploitation, l'a testée et améliorée. La sécurité de la plateforme est une priorité. Au cours de l'été, toutes les autorités judiciaires ont été invitées, dans le cadre d'un sondage, à se porter candidates pour devenir un canton pilote. Le projet a été très heureux de prendre connaissance que sept autorités judiciaires avaient manifesté leur intérêt. Le projet est maintenant en contact étroit avec elles afin de préparer le pilote qui débutera au deuxième trimestre 2024. La création d'une base légale pour la communication numérique a également progressé. Le processus parlementaire relatif à la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) a démarré au cours de l'année. Le Conseil national a approuvé sans grandes modifications le projet du Conseil fédéral. La mise en place de la plateforme peut se poursuivre comme prévu.

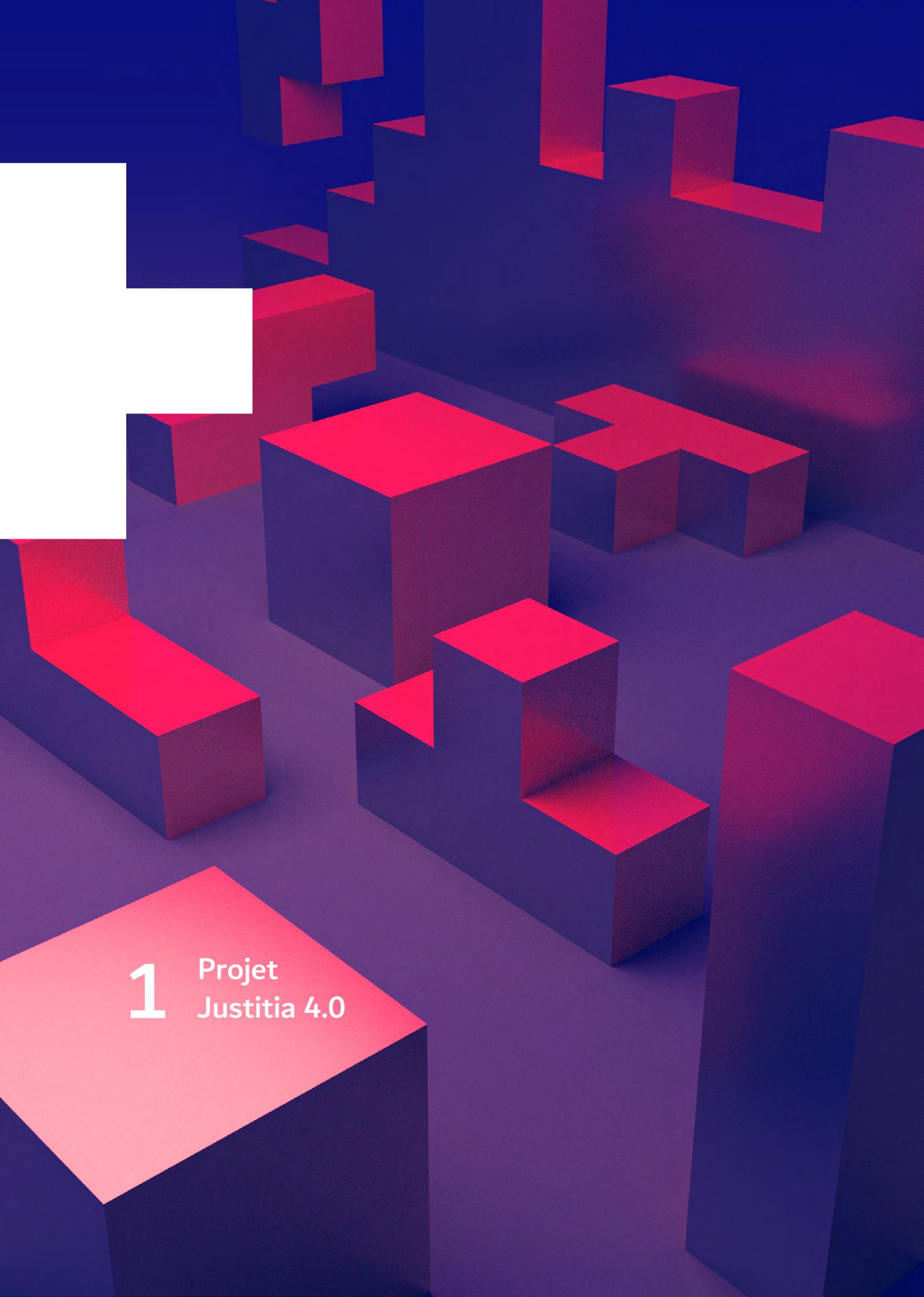
La prise de conscience de l'imminence du changement numérique s'est fortement accrue, précisément en raison de la création de la base légale au sein des autorités judiciaires. Beaucoup ont mis en place des structures de projet, recrutent des ressources financières et humaines supplémentaires et informent leur personnel. La motivation et l'engagement pour le grand projet Justitia 4.0 sont devenus palpables. L'équipe du projet se réjouit tout particulièrement de la centaine d'ambassadeurs qui servent désormais de lien entre leur autorité judiciaire et le projet. [L'équipe Transformation](#) leur a proposé différents guides pratiques et des cours en ligne pour leur permettre d'approfondir leur connaissance de la transition numérique et fournir des contributions propres aux autorités judiciaires. L'équipe propose désormais la Boussole du changement qui doit servir aux autorités judiciaires à faire le point sur leur situation et les aider à évaluer les mesures nécessaires pour réussir leur transition numérique.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit au cours de l'année de référence en se concentrant sur la mise en œuvre de la transition numérique. Le projet a fourni de nombreuses informations et a participé à des auditions organisées par l'équipe d'audit. Les recommandations s'adressent au Tribunal fédéral en tant qu'autorité qui finance un quart du budget du projet Justitia 4.0. Le rapport devrait être publié par le CDF au début de l'année 2024.

Le projet nécessitera à l'avenir des ressources humaines supplémentaires pour des missions temporaires. Pour ce faire, un pool de ressources a pu être constitué en 2023 suite à l'attribution d'un appel d'offres OMC. Avec ce pool, dans lequel quatre entreprises externes envoient du personnel, le projet est désormais bien positionné. Il augmente la flexibilité et permet au projet d'avoir des personnes disponibles dans un délai très court et uniquement pour la durée nécessaire.

La direction du projet remercie les membres des organes directeurs du projet pour le suivi des travaux et les décisions d'orientation qu'ils ont prises. Nous remercions l'équipe de projet pour son engagement sans faille, les membres des groupes d'experts pour leur expertise et leur dévouement ainsi que les ambassadrices et ambassadeurs pour leur volonté de porter le projet dans leurs organisations. Ensemble, nous continuerons à faire progresser la numérisation de la justice en 2024.


Jacques Bühler
Chef de projet général

An abstract 3D composition of various rectangular blocks in shades of red and blue, set against a dark blue background. The blocks are arranged in a way that creates a sense of depth and perspective. A large white cross-like shape is visible on the left side of the image.

1 Projet
Justitia 4.0

1.1 Introduction au projet général Justitia 4.0

Plus de 13'000 collaborateurs des tribunaux et des ministères publics à tous les niveaux fédéraux sont concernés, ainsi que près de 14'000 avocats et leur personnel.

Sur mandat des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice ainsi que de la Conférence de la justice, le projet « Justitia 4.0 » a pour but la transition numérique du système judiciaire suisse. Les avocats participent également à ce projet. Le projet a pour objectif de remplacer les dossiers physiques actuels par des dossiers électroniques. Pour ce faire, une Application dossier judiciaire électronique (ADJ) est mise à la disposition des autorités judiciaires (tribunaux et ministères publics). Celle-ci sert à gérer, traiter et transmettre un dossier électronique de manière efficace et conviviale, ainsi qu'à gérer les tâches.

À l'avenir, la communication entre les différentes parties à la procédure ainsi que la consultation du dossier seront effectuées, pour toutes les étapes de procédure judiciaire en droit civil, pénal et administratif, sous forme électronique par le biais de la plateforme centrale sécurisée « Justitia.Swiss ».

Plus de 13'000 collaboratrices et collaborateurs des tribunaux et ministères publics à tous les niveaux fédéraux sont concernés ainsi qu'environ 14'000 avocates et avocats et leur personnel. Les autorités d'exécution des peines pourront également communiquer via la plateforme judiciaire « Justitia.Swiss » et utiliser l'Application dossier judiciaire électronique. Les autorités judiciaires sont soutenues dans leur transition numérique par le biais de différentes offres.

Parallèlement au projet Justitia 4.0, une base légale, la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), est en cours d'élaboration pour l'introduction d'une obligation de communication électronique et de gestion électronique des dossiers. Le processus législatif est dirigé par l'Office fédéral de la justice, et la loi est actuellement en cours d'examen par le Conseil des États.

1.2 Organisation du projet général

Le projet général est divisé en plusieurs projets: la Plateforme « Justitia.Swiss », l'Application dossier judiciaire électronique et la Transformation. En outre, il existe des domaines tels que le droit, la communication, l'architecture informatique et la sécurité, ainsi que le soutien aux projets. Au fur et à mesure de l'avancement du projet général, la complexité et les besoins en ressources augmentent. L'équipe de projet s'est donc renforcée dans le projet Plateforme avec la business analyste Christel Gigandet et avec Raymond Müller qui, en étroite collaboration avec les cantons pilotes, fait avancer les pilotes de la plateforme. Marija Markovic soutient désormais l'équipe Transformation et Willi Studer la direction du projet général.

Soutien par un pool de personnes qualifiées

Pour répondre aux besoins futurs en ressources, le projet Justitia 4.0 a lancé en novembre 2022 un appel d'offres OMC pour un pool de ressources. Les adjudications ont été publiées en août 2023. Le projet bénéficie ainsi du soutien de quatre entreprises externes différentes dans les domaines de la transformation et du déploiement (APP Unternehmensberatung SA), du développement de produits (linkyard consulting SA) et de la sécurité des TIC (Q-PERIOR SA). La société CSP SA continuera d'être responsable de la gestion de la qualité et des risques. L'utilisation de ce pool de personnes qualifiées augmente la flexibilité et permet au projet de disposer de personnes dans un délai très court et uniquement pour la durée nécessaire.

Fin 2023, [l'équipe](#) comptait 17 personnes au total:

- Franz Achermann, Architecte informatique
- Rahel Aebischer, Spécialiste en transformation
- Jérôme Barraud, Stakeholdermanagement et division juridique
- Nadine Buchs, Project Manager Officer (PMO)
- Jacques Bühler, Chef de projet général
- Marius Erni, Chef de projet ADJ
- Jézael Fritsche, Spécialiste en communication
- Christel Gigandet, Business analyste
- Monika Gysin, Responsable communication et médias
- André Mäder, Chief Information Security Officer (CISO)
- Marija Markovic, Collaboratrice du projet Transformation
- Fabienne Meyer, Business analyste et Product owner Plateforme
- Raymond Müller, Chef du sous-projet pilote Plateforme
- Patrick Münch, Chef de projet Plateforme
- Chantal Neuschwander, Cheffe de projet Corporation de droit public et division juridique
- Willi Studer, Chef de projet au sein de la direction générale du projet
- Balawijitha Waeber, Cheffe de projet Transformation

Outre l'équipe de projet, certains des huit groupes d'experts ont continué à fournir un travail précieux en apportant leur expertise, en élaborant et en examinant des documents. Des réunions de coordination de groupes d'experts d'une demi-journée ont été organisées à trois reprises en 2023 avec la participation de représentants des utilisateurs et de la protection des données. La dernière séance plénière avec les membres des groupes d'experts et les ambassadeurs a eu lieu le 12 juin 2023 à Berne.

Le projet est suivi depuis le début par une gestionnaire externe de la qualité et des risques (GQR) qui l'a évalué de manière critique et a émis des recommandations dans un rapport en 2023 à l'intention de la direction du projet général et des organes de direction. La GQR a reconnu que tous les projets avaient bien progressé et que le travail était de grande qualité. En ce qui concerne le projet ADJ, elle a estimé que le calendrier était ambitieux et que la charge de travail était élevée, en particulier pour les personnes clés. À l'automne 2023, un nouveau gestionnaire de la qualité et des risques de la même entreprise lui a succédé en raison d'un changement de poste.

1.3 Gestion et contrôle du projet général

Conformément à sa gouvernance, le projet Justitia 4.0 est piloté, au niveau stratégique, par le comité de pilotage et, au niveau opérationnel supérieur, par le comité de projet.

Le [comité de pilotage](#) s'est réuni trois fois au cours de l'année et a pris les décisions suivantes: le 13 février, il a approuvé le budget 2024 et le plan financier ajusté, ainsi que le rapport GQR 2/2022. Le 19 juin, il a décidé à l'unanimité d'adopter la solution autrichienne comme ADJ pour la Suisse. Il a adopté les recommandations et les suggestions du rapport GQR 1/2023. Le 20 septembre, il a également approuvé la gouvernance de l'alliance ADJ et décidé que le passage du projet à l'alliance (fonctionnement) aurait lieu à la fin de la phase pilote.

Le [comité de projet](#) s'est réuni sept fois au cours de l'année. Au niveau du projet général, il a approuvé les comptes annuels 2022 et le rapport de révision, le budget 2024, le plan financier 2025-2027 ainsi que le rapport GQR établi au cours de l'exercice. Il a adopté l'accord intercantonal « Justitia.Swiss » et s'est prononcé en faveur d'une variante d'un nouveau logo pour la future corporation de droit public « Justitia.Swiss ». Il a également approuvé la demande de suppléments du pool de ressources.

Dans le projet d'Application dossier judiciaire électronique, il a adopté la gouvernance de l'alliance ADJ à l'attention du comité de pilotage. Il a pris connaissance des résultats de l'étude de faisabilité. Il a approuvé la reprise de la solution autrichienne en tant qu'application suisse du dossier judiciaire électronique et, par conséquent, le mandat de projet ainsi que le passage du projet ADJ de la phase d'initialisation à la phase de conception. Il a approuvé l'organisation du projet ADJ dans sa phase pilote (préparation et mise en œuvre) et a donc donné son accord pour la mise en place d'une équipe de développement dédiée. Il a également approuvé le questionnaire et la note d'accompagnement de la déclaration d'intention ADJ, qui permettait aux autorités judiciaires de se prononcer sans engagement sur leur volonté d'adopter l'ADJ mise à disposition par le projet.

Barbara Koch, coprésidente du comité de projet, a annoncé sa démission pour la fin de l'année, car elle quitte le tribunal cantonal de Lucerne. Son successeur à la coprésidence sera élu début 2024.

Le comité de projet et le comité de pilotage se sont également réunis lors d'une retraite commune, au cours de laquelle quatre thèmes ont été abordés: la sécurité informatique, les transactions de base de la plateforme « Justitia.Swiss », les prochaines étapes du projet ADJ ainsi que la nouvelle offre de services Fit for Change du projet Transformation.

La [direction du projet](#) gère le projet général selon le rythme de réunions suivant: chaque lundi matin, l'équipe de projet se réunit pour un stand-up au cours duquel chaque membre de l'équipe présente une rétrospective et un aperçu des travaux à venir. Ainsi, l'ensemble des membres du projet est au courant et des concertations peuvent ainsi avoir lieu spontanément. Chaque semaine, le chef de projet général et son adjoint se rencontrent pour faire le point. Des réunions d'état avec les chefs de projet ont lieu toutes les deux semaines, ainsi que des réunions de toute l'équipe de projet pour approfondir et discuter de certains sujets. L'équipe s'est également réunie pour un atelier sur l'agilité et la collaboration, ainsi que pour une retraite.

1.4 Budget et comptes 2023

Le projet Justitia 4.0 est financé à parts égales par les organes exécutifs de la CCDJP et les tribunaux, le Tribunal fédéral couvrant 50% de la part des tribunaux. Cela a incité la sous-commission 1 de la Commission des finances du Conseil national à demander en avril et en octobre 2023 des informations complémentaires sur l'état actuel du projet à des représentants du Tribunal fédéral et au chef de projet général du projet Justitia 4.0.

Justitia 4.0 clôt l'année 2023 avec un budget total de projet de CHF 11,76 millions (année précédente: CHF 7,4 millions) et avec un montant non utilisé de CHF 2,57 millions. Les dépenses se sont donc élevées à CHF 9,19 millions (année précédente: CHF 4,1 millions). Le budget non utilisé est reporté en 2024. Le budget 2023 n'a pas été épuisé, notamment parce que le contrat de collaboration avec le ministère fédéral autrichien de la Justice pour le développement de l'Application dossier judiciaire n'a été signé qu'au début de l'année 2024 et que le premier paiement n'est donc dû qu'en 2024. De même, le recours prévu au personnel du pool de ressources ainsi que les nouveaux engagements au sein du projet n'auront lieu qu'en 2024. En outre, le soutien de partenaires externes en faveur du projet Transformation et du service de la communication a été moins conséquent que prévu au budget.

Le rapport de révision (révision restreinte) a été rédigé par le Contrôle des finances du Canton de Bâle-Ville. La révision atteste la comptabilité correcte et transparente du projet général qui respecte la gouvernance définie.

Année	Budget (en CHF millions) <small>Le budget total du projet s'élève à CHF 89 mio pour la période 2020–2027.</small>	Dépenses effectives (en CHF millions)
2023	11.76	9.19
2022	7.4	4.1
2021	4.9	2.52
2020	1.85	1.49
Total	25.91	17.3

1.5 Coordination et échange avec HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale)

[HIJP](#), en tant que centre de compétence pour la transformation numérique de la justice pénale, apporte son soutien à tous les acteurs de la chaîne pénale grâce à ses services. Les objectifs généraux de HIJP sont le développement continu des normes informatiques et la garantie du flux électronique de données et de documents entre les acteurs de la chaîne pénale. En complément, HIJP soutient également les alliances entre les parties prenantes et met à disposition son savoir-faire et son expertise. Justitia 4.0 répond à des objectifs essentiels du programme HIJP avec les objets de livraison pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la gestion électronique des dossiers.

HIJP et Justitia 4.0: qui fait quoi pour qui?

Les offres des services HIJP et de Justitia 4.0 couvrent un large éventail de sujets pour les acteurs de la chaîne pénale (police, ministères publics, tribunaux et exécution des peines). La vue d'ensemble ci-dessous illustre les services ou les objets de livraison que HIJP propose par domaine thématique et par acteur. En rouge foncé, ceux de HIJP et en rouge plus clair, ceux de Justitia 4.0.

	Police	Ministère public	Tribunal	Exécution des peines
Communication électronique dans le domaine judiciaire	Justitia.Swiss	Justitia.Swiss	Justitia.Swiss	Justitia.Swiss
Dossier électroniques		ADJ	ADJ	eDEP (ADJ)
Standards informatiques	Sicap	Sicap	Sicap	Sicap
Statistiques et rapports				SI-EP
Recherche de personnes et de places				SI-EP
Légal		Groupe d'experts 08	Groupe d'experts 08	GT Droit EP
Transformation		Ambassadeurs	Ambassadeurs	Ambassadeurs HIJP
Traces numériques	Collaboration traces numériques/ST	Collaboration traces numériques/ST		
Études et concepts	ePagination/répertoire des pièces de dossier ...	ePagination/répertoire des pièces de dossier ...		

- Proposé/réalisé par HIJP
 - Proposé/réalisé par le projet Justitia 4.0, financé à 50% par la CCDJP et à 50% par les tribunaux
 - Domaine jouissant des effets partiels d'un projet existant ou couvert sur demande spéciale
- Nom d'un service ou d'un projet existant

Pour un flux de données et de documents entièrement électronique, les trois premiers thèmes de la présentation sont essentiels (communication électronique dans le domaine judiciaire, gestion électronique des dossiers et standards informatiques). Avec la gestion et le développement continu du standard informatique eCH-0051, [Sicap](#) constitue le fondement de la normalisation de l'échange fluide de données et de documents entre les acteurs de la chaîne pénale.

Interaction entre Sicap et la plateforme « Justitia.Swiss »

Sur la base des résultats de son [projet Redesign eCH-0051](#), Sicap a élaboré, en collaboration avec Justitia 4.0, les directives pour la description de structures entières de dossiers et leur transport. Ces directives de standardisation sont un élément central pour l'ensemble des futurs échanges intersectoriels de données et de documents via la plateforme « Justitia.Swiss ».

Dépôt électronique de plaintes pénales entre les Transports publics fribourgeois et le Ministère public fribourgeois via la plateforme « Justitia 4.0 ».

Une collaboration pratique et concrète de mise en œuvre avec « Justitia.Swiss » se fait par le biais d'une plainte pénale électronique pour les transports publics. Au printemps 2024, le dépôt électronique de plaintes pénales entre les Transports publics fribourgeois et le Ministère public de Fribourg sera testé et entièrement géré via la version pilote de la plateforme « Justitia.Swiss ».

eDEP: Connexion à « Justitia.Swiss » via ADJ

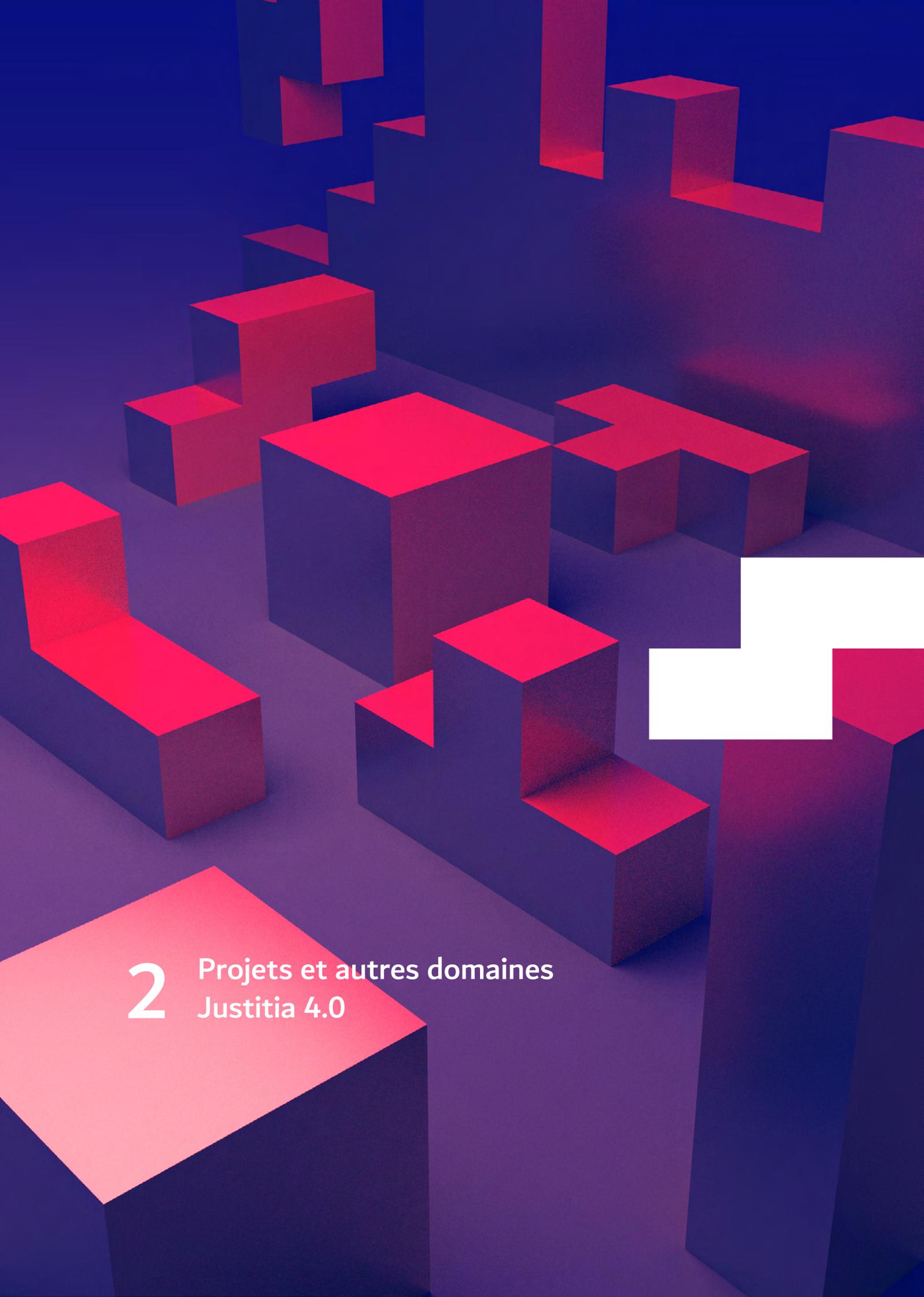
Dans le domaine de l'exécution des peines, le [dossier électronique d'exécution des peines \(eDEP\)](#) utilisera l'ADJ helvétisée pour la gestion électronique des dossiers et permettra ainsi également la connexion à la plateforme judiciaire sécurisée « Justitia.Swiss ». Cela a été confirmé par une étude de faisabilité réalisée en 2023 avec l'application métier Gina. À l'avenir, l'ADJ sera utilisée par environ 5'500 titulaires de licence des établissements d'exécution des peines. Le domaine de l'exécution des peines contribue ainsi de manière importante à la réduction des coûts de licence ADJ pour les différentes autorités de l'ensemble de la chaîne pénale.

Autres points de contact avec Justitia 4.0

Le [groupe de travail Droit dans l'exécution des peines \(GT Droit EP\)](#) veille à ce que les bases juridiques nécessaires à la communication électronique dans le domaine judiciaire, y compris la consultation électronique des dossiers, soient créées dans toute la Suisse dans le domaine de l'exécution des peines. Il entretient des échanges étroits avec le groupe d'experts juridiques de Justitia 4.0 et se coordonne en permanence avec lui afin d'exploiter les synergies - notamment dans le domaine des procédures administratives dans les cantons.

En s'inspirant du programme d'ambassadeurs de Justitia 4.0, HIJP a lancé son [programme d'ambassadeurs HIJP](#) en mai 2023 lors d'une réunion de lancement avec 18 participants du domaine de l'exécution des peines. Le programme a pour objectif d'aider les autorités d'exécution des peines à effectuer leur transformation numérique et de les sensibiliser aux changements à venir sur la voie de la justice et de la gestion des dossiers électroniques. Les ambassadeurs HIJP apprennent ainsi à connaître HIJP et ses services, ainsi que leur rôle d'ambassadeur au sein de leur administration.

Des informations détaillées sur les activités de HIJP peuvent être consultées dans le [rapport annuel 2023](#).



2 Projets et autres domaines
Justitia 4.0



« Le Pouvoir judiciaire genevois s'implique en tant que canton pilote sur plusieurs fronts du projet J40, notamment le développement de la plateforme « Justitia.Swiss ». La participation à la phase pilote implique certes une charge de travail importante pour l'équipe de projet genevoise. Elle constitue toutefois un accélérateur de l'accompagnement au changement, en permettant aux magistrates et magistrats, aux collaboratrices et collaborateurs de s'y préparer d'ores et déjà. Le Pouvoir judiciaire se réjouit par ailleurs de contribuer à un projet intercantonal de cette envergure. »

Rémi Fillet, chef de projet, Direction des systèmes d'information
Pouvoir judiciaire genevois

2.1 Plateforme « Justitia.Swiss »

La version de base de la plateforme, appelée *minimal viable product* ou MVP, a été développée, testée et améliorée de manière agile avec le partenaire Zühlke Engineering SA au cours de différentes itérations. Parallèlement, ELCA Informatique SA a mis en place l'infrastructure nécessaire au développement et à l'exploitation.

Cette version de base reproduit tous les types de transaction requis, notamment la saisie, le transfert (notification) et la consultation des dossiers, mais renonce en grande partie aux fonctions dites de confort, c'est-à-dire aux fonctionnalités qui simplifient ou optimisent avant tout le travail avec le système.

Architecture de sécurité moderne,
cryptage de tous les documents

Une attention particulière a été accordée à la sécurité de la plateforme. Une architecture de sécurité moderne a ainsi été conçue et construite. Tous les documents sont analysés pour exclure tout virus lors de leur téléchargement sur la plateforme, puis cryptés individuellement. Ils sont transmis sous forme cryptée jusqu'à ce que le destinataire décrypte à nouveau le document. Cela permet de garantir que même les personnes qui assurent le fonctionnement de la plateforme ne voient jamais de documents en clair.

Des quittances sont générées pour tous les transferts afin de garantir à tout moment que les documents ont été téléchargés et transférés et que leur contenu n'a pas été modifié.

La plateforme est exploitée sur une infrastructure dédiée, située dans trois centres de données ELCA différents en Suisse et accessible uniquement depuis la Suisse. En outre, le système est surveillé et pris en charge 24 heures sur 24 afin de pouvoir réagir immédiatement en cas de besoin.

Le helpdesk de la plateforme sera également géré par la société ELCA en Suisse.

En principe, l'accès à la plateforme est ouvert à tous les résidents suisses en fonctionnement normal. La condition de base est toutefois l'existence d'une identité numérique, délivrée par un fournisseur d'identité en Suisse.

Dans le cadre d'un sondage, toutes les autorités judiciaires ont été contactées à l'automne 2023 pour savoir si elles étaient intéressées par une participation aux essais pilote, qui débiteront en avril 2024. Les sept autorités judiciaires suivantes se sont manifestées jusqu'à la fin de l'année de référence:

- Ministère public et tribunaux de Genève;
- Ministère public et tribunaux de Bâle-Ville;
- Ministère public et tribunaux de Fribourg;
- Ministère public et tribunaux de Bâle-Campagne;
- Ministère public et tribunaux vaudois;
- Ministère public et tribunal des mesures de contrainte de Thurgovie;
- Tribunal administratif de Zurich;
- les avocates et avocats en tant que partie au procès dans les procédures pilotes.

Le projet Plateforme discutent avec elles des cas d'entreprise que les autorités judiciaires souhaitent piloter et, si nécessaire, révisent les processus ou apportent les modifications nécessaires au système informatique.

Elles sont également soutenues dans leurs demandes auprès de l'Office fédéral de la justice afin de pouvoir lancer les essais pilote. L'objectif de la phase pilote est d'acquérir de l'expérience avec la version de base de la plateforme dans le cadre d'une exploitation pratique juridiquement valable. Ces expériences sont ensuite utilisées pour développer le système.

Il s'agit également de tirer des enseignements importants sur l'intégration des autorités judiciaires, comme les exigences en matière de formation et de soutien. Ces connaissances seront à leur tour utilisées pour planifier le déploiement de la plateforme à toutes les autorités judiciaires de Suisse à partir de 2025.

Développement d'une connexion API avec les systèmes backend des autorités judiciaires et les logiciels des avocats

L'équipe de projet Plateforme a également développé une connexion API avec les systèmes backend des autorités judiciaires. Contrairement à l'interface web, les données transportées via l'interface peuvent être directement liées à un système de gestion, par exemple un système de gestion de cas. Cette interface permettra par la suite un processus numérique de bout en bout entre les participantes et les participants à la plateforme, basé sur des normes d'échange mutuellement acceptées.

Mise en place de l'organisation de l'entreprise

Avec le lancement de la phase pilote, l'organisation de l'entreprise doit également être prête. Non seulement la plateforme doit fonctionner sans erreur, mais les processus d'exploitation, de support et les améliorations nécessaires doivent être définis, cartographiés et reliés entre eux. La majeure partie de cette cartographie des processus a été développée au cours de l'année de référence. Pour assurer le bon fonctionnement, une organisation opérationnelle a été mise en place et de nouveaux postes et cahiers des charges ont été créés, notamment pour que le contact avec les utilisatrices et utilisateurs soit fluide et que leurs demandes soient traitées rapidement.

Étapes suivantes

Au premier trimestre 2024, la plateforme sera soumise à d'innombrables tests. Non seulement le logiciel, mais aussi l'infrastructure, les processus et les paramètres de sécurité sont testés intensivement et corrigés si nécessaire, afin que l'exploitation pilote puisse commencer en toute sécurité et sans perturbation à partir du deuxième trimestre.

Informations complémentaires

Vidéos sur les transactions de base de la plateforme « Justitia.Swiss » :

[Une autorité judiciaire reçoit une communication](#)

[Une autorité judiciaire crée un nouveau dossier électronique](#)

[Transfert d'une autorité judiciaire à une avocate ou un avocat](#)

[Communication d'une avocate à une autorité judiciaire](#)

2.2 Application dossier judiciaire électronique ADJ

Les dossiers relatifs aux procédures judiciaires seront désormais gérés sous forme numérique et le dossier électronique sera le dossier principal au sein des autorités judiciaires. Il faut donc disposer d'un système permettant de travailler de manière efficace et conviviale avec le dossier électronique. Celui-ci comprend la gestion des dossiers avec protection contre les révisions, la gestion et l'attribution des tâches ou encore un outil permettant de travailler avec des documents PDF et des pièces de dossier. Cette solution technique, l'Application dossier judiciaire électronique (ADJ), ne remplacera pas les applications métier existantes (Juris, Tribuna, développements individuels) qui contiennent des informations sur le contrôle des procédures ou des données sur les parties à la procédure, mais les complétera. Justitia 4.0 a pour mission de mettre une ADJ à la disposition des autorités judiciaires intéressées.

Reprise de la solution autrichienne d'une Application dossier judiciaire

Le comité de projet et le comité de pilotage ont décidé au cours de l'année de référence d'adopter la solution autrichienne d'une Application dossier judiciaire électronique et de ne pas procéder à un achat OMC sur le marché. La décision a été prise sur la base d'une comparaison de différentes solutions logicielles en termes de conformité aux exigences de la justice suisse et d'une évaluation des risques. La solution autrichienne a obtenu les meilleurs résultats, tant en termes de respect des exigences que de prise en compte des risques. L'étude de faisabilité menée en 2022 avec les cantons d'Argovie, de Berne et de Genève et dont les résultats ont été présentés lors d'un événement final en mars 2023 a également contribué à minimiser les risques. L'étude avait montré que:

- la solution autrichienne est intégrable avec les applications métier existantes (Juris, Tribuna, développement propre à Genève);
- la solution peut être complétée par d'autres langues;
- la grande majorité des testeurs professionnels estiment que la facilité d'utilisation de la solution est bonne à très bonne;
- le code source de la solution est jugé bon (évaluation de l'Università della Svizzera Italiana (USI)).

Une équipe de développement spécifique sera mise en place pour reprendre le code, l'adapter aux besoins de la justice suisse et poursuivre le développement de l'ADJ. Le ministère fédéral autrichien de la Justice a assuré qu'il accompagnerait étroitement le transfert de savoir-faire et soutiendrait l'équipe suisse dans la phase initiale en lui fournissant des ressources humaines. Ensemble, ils continueront à développer l'ADJ. Afin de garantir contractuellement cette démarche, le Tribunal fédéral de Lausanne et le ministère fédéral autrichien de la Justice ont signé un accord.

L'équipe de projet ADJ a donc pu commencer à travailler afin de préparer les essais pilote avec les cantons d'Argovie, de Berne et de Genève. Pour ce faire, différents groupes de travail ont été créés avec tous les partenaires concernés.

« La solution autrichienne dispose, selon notre estimation, de nombreuses fonctionnalités et est adaptée au travail judiciaire. La solution laisse globalement bonne impression tant au niveau de la modernité qu'au niveau de l'utilisabilité. »

Eva Stokar, suppléante de la responsable de l'état-major des ressources de la direction administrative de la magistrature du Canton de Berne



À la fin de l'année, les autorités judiciaires ont également reçu une enquête dans laquelle elles pouvaient se prononcer, sans engagement, sur l'opportunité d'adopter l'ADJ mise à disposition par le projet Justitia 4.0. Les résultats seront disponibles début 2024 et aideront le projet à chiffrer plus précisément les coûts par poste de travail et pour le fonctionnement de l'ADJ et à préparer la planification du déploiement.

Étapes suivantes

L'équipe de développement ADJ est en train d'être mise en place et le projet Justitia 4.0 a publié plusieurs nouveaux postes à cet effet. Le code de la solution autrichienne est adapté aux besoins de la justice suisse. Le pilotage de l'ADJ est en cours de préparation avec les cantons d'Argovie, de Berne et de Genève, afin de pouvoir les lancer en 2025.

Informations complémentaires

[Exigences générales de l'Application dossier judiciaire électronique](#)

2.3 Gestion du changement (transformation)

Le projet Transformation est passé de la phase de conception à la phase de mise en œuvre. Maintenant, les idées et les plans deviennent réalité. L'accent est mis sur la mise en œuvre des offres de services développées en collaboration avec les parties prenantes et sur la promotion active de la transformation numérique en commun. Au cours de l'année, l'accent a été mis sur le renforcement du réseau des ambassadrices et ambassadeurs et sur la mise à disposition de différentes offres de services pour aider les autorités judiciaires dans leur transition numérique.

Programme d'ambassadeurs

Afin de mieux faire connaître le projet Justitia 4.0 aux autorités judiciaires, de les sensibiliser au processus de changement et d'accompagner les organisations dans leur transition numérique, Justitia 4.0 2022 a mis en place un programme d'ambassadeurs. Les ambassadrices et ambassadeurs servent de lien entre le projet Justitia 4.0 et leur autorité judiciaire. Ils reçoivent régulièrement des informations actualisées et sont en mesure de gérer la transition numérique en collaboration avec les instances dirigeantes et les organes de direction, d'identifier les défis et de soutenir leurs collègues concernés.

Env. 100 ambassadrices et ambassadeurs servent de lien entre le projet Justitia 4.0 et leur autorité judiciaire

Actuellement, une centaine de personnes issues des ministères publics, des tribunaux de district, des tribunaux cantonaux et des tribunaux fédéraux se sont engagés comme ambassadrice ou ambassadeur. Cela illustre le soutien et la participation croissants au projet Justitia 4.0. L'accent a été mis sur la formation et le perfectionnement des ambassadrices et ambassadeurs. L'équipe Transformation a organisé en tout neuf cours en ligne, tant sur différents guides pratiques (communication interne, planification de projet, gestion du changement) que sur des cours d'intégration spécifiques pour les nouveaux ambassadeurs.

Ces formations visaient à renforcer le rôle des ambassadrices et ambassadeurs et à leur donner les compétences nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches. Au total, 227 personnes ont pris part à ces cours. Elles ont bénéficié d'une part d'apports théoriques dans la perspective du projet, et d'autre part d'un précieux aperçu pratique d'un canton ayant déjà mis en œuvre des mesures avec succès ou se trouvant activement dans la phase de mise en œuvre. Ces formations sont une étape importante pour renforcer les connaissances et les compétences des ambassadrices et ambassadeurs afin que la transition numérique soit un succès.

Services de transformation: guides pratiques et autres outils

L'équipe Transformation a élaboré les guides pratiques dans le but d'être des outils précieux. En outre, ils fournissent des informations approfondies sous forme de recommandations détaillées ou de témoignages, accessibles via des liens au sein des guides. Le projet Justitia 4.0 a publié les guides pratiques suivants en 2023: « Communication interne », « Bases juridiques cantonales », « Sécurité de l'information et protection des données », « Exigences SIPD pour les avocats » et « Prestations propres des autorités judiciaires ». Au total, les guides pratiques 2023 ont été téléchargées 1450 fois. Les besoins des autorités judiciaires sont analysés en permanence et font l'objet de nouveaux guides pratiques ou outils. Les guides pratiques sont disponibles sur le site web du projet.

Des guides pratiques comme outil précieux pour aider les autorités judiciaires

Boussole du changement

La boussole du changement: un outil de dialogue pour la transition numérique

La boussole du changement est une auto-évaluation individuelle ou une évaluation de la situation au sein de l'équipe (de direction) qui aide à réfléchir sur le degré de préparation à la transition numérique. Il s'agit d'un outil de dialogue entre les parties prenantes visant à favoriser la compréhension mutuelle. La boussole permet de définir des objectifs communs et de mettre en évidence les ressources et les lacunes. Enfin, elle aide à évaluer les mesures appropriées nécessaires à la réussite de la transition numérique.

L'équipe Transformation a mené avec succès un premier atelier de la boussole du changement avec le ministère public de Lucerne. Suite à la publication d'une newsletter sur ce thème incluant des témoignages de participants à l'atelier, de nombreux cantons ont pris contact avec la direction du projet et ont fait part de leur intérêt pour une réalisation dans leur organisation. Cela montre que les instances dirigeantes comprennent qu'elles doivent avancer de manière coordonnée et convaincue et tirer dans le même sens afin de minimiser les éventuelles résistances des collaborateurs.

« Si l'on veut se préparer à la transition numérique, il est essentiel de s'y prendre à l'avance, d'échanger au niveau de la direction et de faire un travail de persuasion. Si la direction se montre convaincante et qu'elle tire à la même corde, il n'y aura guère de résistance de la part du personnel. »

Daniel Burri, procureur général Lucerne



Fit for Change avec Justitia 4.0 – Ateliers de changement

Avec Fit for Change, l'équipe Transformation a développé au cours de l'année une offre de service supplémentaire à l'attention des autorités judiciaires. Elle a pour objectif d'aider individuellement et en fonction de leurs besoins les responsables à prendre le virage numérique et notamment à mettre en place les nouveaux outils de travail que sont la plateforme « Justitia.Swiss » et l'Application dossier judiciaire électronique. Le concept général a été développé en collaboration avec le groupe d'experts Transformation.

L'atelier Fit for Change est conçu de manière modulaire avec des offres destinées aussi bien aux responsables qu'aux futurs utilisateurs des systèmes. Il s'agit notamment de se familiariser avec les nouveaux outils de travail. Pour les responsables, il existe également un module sur l'accompagnement des équipes dans le processus de changement et un autre sur la communication interne en tant que facteur de réussite dans la transition numérique.

Étapes suivantes

Le nombre toujours croissant d'ambassadrices et d'ambassadeurs, formés de manière ciblée et familiarisés avec les offres de services, constitue la base d'une transformation numérique durable et ciblée au sein des autorités judiciaires. En 2024, le projet Transformation continuera de suivre résolument cette voie, avec pour objectif de promouvoir activement la numérisation au sein des autorités judiciaires.

L'équipe Transformation travaillera davantage à l'extension du réseau d'ambassadeurs, à la création de guides pratiques supplémentaires et à l'introduction de moyens de communication interactifs via des médias en ligne. En outre, un accent tout particulier sera mis sur l'échange d'expériences entre les ambassadrices et ambassadeurs, afin qu'ils puissent bénéficier de perspectives et d'expériences variées, car en fin de compte, ils sont tous confrontés aux mêmes défis. En outre, les modules de l'offre de service Fit for Change seront définis, les contenus élaborés puis testés.

Informations complémentaires

[Ambassadeurs du projet Justitia 4.0](#)

[Guides pratiques sur la numérisation de la justice](#)

[Boussole du changement](#)

2.4 Sécurité

L'augmentation de la résilience en matière de sécurité informatique, lancée en 2022, était au centre des préoccupations cette année. La plateforme « Justitia.Swiss » et l'ADJ ainsi que l'ensemble de l'équipe de projet ont pu en profiter. Les réalisations du CISO du projet, André Mäder, ont été reconnues par le Swiss Cyber Institute qui lui a décerné le prix « CISO de la numérisation ». Il a reçu le prix pour sa grande influence sur la stratégie de numérisation et l'état d'esprit du projet.

Augmentation de la résilience de l'organisation du projet

Les « formations régulières de sensibilisation à la sécurité » se sont poursuivies avec succès cette année et sont très appréciées par l'équipe de projet. Par rapport à d'autres organisations, les résultats et donc le niveau de maturité restent bons.

De nouvelles instructions d'action concernant la sécurité de l'information ont été élaborées et les instructions existantes ont été approfondies. La démarche est axée sur les risques existants et s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la future corporation de droit public. L'accent est mis sur le renforcement des compétences des collaboratrices et collaborateurs du projet en matière d'utilisation sûre des outils informatiques.

Protection des données et sécurité de l'information de la plateforme « Justitia.Swiss »

Les bases conceptuelles de la sécurité de l'information et de la protection des données de 2022 ont permis de mettre en œuvre de nombreuses mesures de protection organisationnelles, applicatives et techniques pour l'année de référence. Grâce à ces travaux menés en collaboration avec Justitia 4.0 et ses partenaires de développement et d'exploitation, la promesse d'une justice numérique sûre pourra être tenue dès le lancement de la phase pilote.

Des audits des mesures de protection ont déjà été réalisés par des entreprises tierces indépendantes et d'autres sont également concrètement prévus pour l'année prochaine. Les audits sont planifiés en fonction des risques, réalisés avec différents types d'audit (revue, test d'intrusion, red teaming, etc.) et couvrent tous les éléments de la plateforme.

Afin d'accroître la confiance du grand public dans la plateforme « Justitia.Swiss », les informations relatives à la sécurité de l'information et à la protection des données sont communiquées de manière transparente. Dans ce contexte, il convient de mentionner en particulier les deux Justitia Talks sur la sécurité informatique en septembre, les informations et les concepts sur le site web ainsi que les ateliers lors des manifestations Justitia 4.0.

Étapes suivantes

Pour faire face à des menaces toujours plus nombreuses, les efforts visant à accroître la résilience dans le domaine de la sécurité informatique se poursuivront en 2024. L'accent sera notamment mis sur les essais pilote sécurisés de la plateforme « Justitia.Swiss » ainsi que sur la conception et la mise en œuvre de mesures de sécurité de l'information et de protection des données pour l'ADJ.

Informations complémentaires

[Sécurité de l'information et protection des données](#)

[Justitia Talk: « Une plateforme « Justitia.Swiss » sûre à 100%, vraiment ? »](#)

Des formations de sensibilisation à la sécurité pour les collaboratrices et collaborateurs du projet Justitia 4.0

Vérification des mesures de protection de la plateforme « Justitia.Swiss » par des entreprises tierces indépendantes

2.5 Communication

La communication est un facteur décisif dans le projet Justitia 4.0. L'objectif principal est de créer et de maintenir la confiance dans le projet général. Pour ce faire, il convient d'informer régulièrement, de manière transparente et claire, les groupes cibles concernés de la démarche et de l'avancement du projet et d'échanger avec eux. Différents canaux de communication sont utilisés à cet effet.

Site Internet

Le site web trilingue sert de hub central pour toutes les informations relatives au projet général et aux projets Plateforme, Application dossier judiciaire électronique et Transformation. Il est mis à jour en permanence. Il existe désormais une page consacrée à la sécurité de l'information et à la protection des données de la plateforme « Justitia.Swiss », ainsi qu'un espace clos contenant des informations pour les ambassadrices et ambassadeurs du projet. Outre de nombreuses actualités sur l'avancement du projet, l'équipe de communication a également publié des articles sur la manière dont les autorités judiciaires font avancer la transition numérique ou sur les décisions prises au Parlement concernant la LPCJ. De nombreuses vidéos ont été publiées, notamment des vidéos présentant un aperçu de la plateforme « Justitia.Swiss » et de ses transactions de base, ainsi que des enregistrements de l'interaction du poste de travail numérique de la justice autrichienne avec l'application métier Tribuna et l'application métier genevoise DM.Web, respectivement.

Newsletter

La newsletter du projet a été envoyée quatre fois. Les sujets abordés étaient :

- les services du projet visant à soutenir les autorités judiciaires dans leur transition numérique;
- la décision des organes directeurs en faveur de la solution autrichienne en tant que future ADJ de la Suisse et l'interaction de l'ADJ avec les applications métier;
- la sécurité de la plateforme « Justitia.Swiss » ainsi que
- l'offre d'ateliers Boussole du changement de l'équipe Transformation.

Réseaux sociaux - LinkedIn

Le projet Justitia 4.0 se limite à LinkedIn comme canal de réseaux sociaux. Régulièrement, l'équipe de communication a posté et partagé des messages. L'intérêt croissant pour le projet Justitia 4.0 a également pu être constaté en raison du nombre croissant de followers. Celui-ci est passé de 1'000 à environ 2'200 au cours de l'année de référence.

Manifestations

Plusieurs événements, plus ou moins importants, ont été organisés au cours de l'année. Il convient de souligner la réunion de clôture de l'étude de faisabilité ADJ le 14 mars. Environ 80 personnes y ont participé, notamment les partenaires de l'étude des cantons d'Argovie, de Berne et de Genève, ainsi que des collègues autrichiens. Les résultats de l'étude de faisabilité ont été présentés lors de l'événement.

Le 12 juin, la séance plénière des groupes d'experts et des ambassadrices et ambassadeurs a réuni environ 200 personnes issues des autorités judiciaires et du barreau. Elle a permis aux participantes et participants de se mettre à jour sur le projet Justitia 4.0 en général et ses projets. Dans le cadre de différents ateliers, les personnes présentes ont eu un aperçu de l'interaction entre le poste de travail numérique de la justice autrichienne et les applications métier Tribuna, Juris et développement propre à Genève, de la communication interne, de l'adaptation des lois cantonales sur la justice administrative, de l'architecture informatique et de la sécurité ainsi que de la toute dernière offre de services, la Boussole du changement. Les ambassadrices et ambassadeurs se sont réunis pour un échange d'expériences.

Troisième journée nationale Justitia 4.0 avec plus de 200 personnes présentes issues des tribunaux, des ministères publics, des directions de la justice et des services d'exécution des peines

La troisième journée Justitia 4.0 a eu lieu le 1er décembre et s'adressait en particulier aux responsables des tribunaux et des ministères publics ainsi que des directions de la justice et des services d'exécution des peines. Plus de 200 personnes ont assisté à la séance plénière du matin et ont été informées de l'état actuel des projets Plateforme, ADJ et Transformation. L'après-midi, les cinq ateliers proposés ont permis d'approfondir les thèmes de la planification de projet, de la gestion du changement ainsi que les exigences en matière de sécurité informatique des autorités judiciaires et d'obtenir un aperçu de la plateforme « Justitia.Swiss » et de ses transactions de base ainsi que du poste de travail numérique de la justice autrichienne.

Des collaboratrices et collaborateurs du projet ont également participé à six ateliers sur le thème « Vers la numérisation » organisés par la Fédération suisse des avocats (FSA) dans toutes les régions linguistiques. L'équipe de projet a également participé au Congrès des avocats à Lucerne et à la Conférence latine des Bâtonniers. Ils ont donné des informations sur le projet, son effet sur le travail quotidien des avocats et la manière dont ces derniers peuvent se préparer au mieux à la transition numérique.

D'autres interventions ont eu lieu auprès des mandants, de la Conférence de la justice et de la CCDJP, de l'Alliance Tribuna, de la Conférence des secrétaires généraux des tribunaux, des cantons Juris et bien d'autres encore.

Justitia Talk

En 2023, l'équipe de communication a lancé un nouveau format de communication, le Justitia Talk. Il s'agit d'un débat en direct avec des intervenants dans le studio, que les téléspectateurs pouvaient regarder confortablement à l'écran dans leur bureau pendant la pause de midi. Ils ont pu poser leurs questions via un chat. Le talk a eu lieu deux fois au cours de l'année de référence. Dans la première édition, Patrick Trütsch, secrétaire général du tribunal administratif du canton de Zoug, et Marc Oser, président de la cour d'appel de Bâle-Ville, ont discuté des mesures que leurs autorités sont déjà en train de mettre en œuvre. Rahel Aebischer, spécialiste en transformation du projet Justitia 4.0, a expliqué les offres de services du projet pour soutenir les autorités judiciaires. Le deuxième talk avait comme thématique centrale la sécurité de la plateforme « Justitia.Swiss ». André Mäder, CISO du projet, Raphael Reischuk, responsable de la cybersécurité et partenaire, Zühlke, et Jonas Schwarz, conseiller en sécurité opérationnelle chez ELCA, ont discuté de la manière dont la sécurité de la plateforme est assurée.

Communication interne

Les responsables des autorités judiciaires (tribunaux et ministères publics), les membres des groupes d'experts et les ambassadeurs ont été informés à cinq reprises par e-mail des principales avancées du projet et d'autres actualités liées au projet grâce au Justitia Update.

Étapes suivantes

En 2024, les différents canaux de communication continueront à fournir des informations sur l'état d'avancement du projet, les décisions importantes et les étapes clés. L'accent sera notamment mis sur le lancement de la phase pilote de la plateforme et sur l'accompagnement des premiers utilisateurs.

« C'était une journée très motivante avec une équipe de projet formidable, très bien organisée et de bonnes opportunités de réseautage. Très utile pour se tenir au courant du projet ».

Feedback dans l'enquête d'évaluation de la Journée nationale Justitia 4.0.

Informations complémentaires

[Site web](#)

[Vidéos](#)

[Newsletter](#)

[LinkedIn](#)

2.6 Législation / groupe d'experts Droit / autres activités d'ordre juridique

Loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ):

Au niveau fédéral, le processus parlementaire a démarré. Le Conseil national a été désigné comme premier conseil et sa commission juridique s'est penchée sur la LPCJ lors de plusieurs réunions. Le Conseil national a adopté la loi avec des ajustements mineurs par rapport à la proposition du Conseil fédéral lors de la session d'automne, par 133 voix contre 53. Le Conseil des États se penchera sur le dossier en 2024.

Guide pour l'adaptation des lois cantonales sur la justice administrative

Le groupe d'experts Droit s'est réuni à trois reprises au cours de l'année de référence et des réunions régulières sont prévues pour l'année à venir.

Au cours du deuxième trimestre 2023, le groupe d'experts Droit a finalisé le « Guide pour l'adaptation des lois cantonales sur la justice administrative en vue de la numérisation de la justice ». Il a été publié sur le site web du projet en été 2023, en même temps que le guide pratique « Droit - bases légales cantonales pour la numérisation dans le domaine de la justice ».

Le guide - et l'aide-mémoire - est un outil du projet Justitia 4.0 pour l'adaptation du droit cantonal en raison de l'introduction de la communication électronique, y compris la consultation électronique des dossiers et la gestion électronique des dossiers dans la juridiction administrative cantonale. Il s'adresse aux cantons et constitue un instrument de soutien pour les projets cantonaux et les travaux législatifs dans le cadre d'une éventuelle numérisation des procédures de justice administrative cantonale.

Le guide contient une recommandation de procédure suivie d'un tableau comparant les dispositions du droit fédéral (surtout le projet LPCJ et PA) avec celles des lois cantonales sur la justice administrative (principalement l'avant-projet VRPG BE du 26.10.2022 et le projet VRG ZH (dit DigiLex) du 13.07.2022), les exemples présentés étant représentatifs des procédures de révision potentielles.

Le document se base sur le projet de la LPCJ et le message du 15.02.2023, et est de nature évolutive. Une décision sera prise en temps voulu sur une nouvelle édition.

Accord sur la création de la corporation de droit public « Justitia.Swiss »

Une fois le projet terminé, la corporation de droit public « Justitia.Swiss » sera responsable de l'exploitation et du développement de la plateforme « Justitia.Swiss » et fournira des services et des outils techniques supplémentaires pour la communication électronique dans les procédures judiciaires. Les travaux sur le projet d'accord pour la future corporation de droit public « Justitia.Swiss » sont bien avancés. Le texte de l'accord ainsi que le projet de rapport explicatif ont pu être consolidés et présentés au comité de projet.

Étapes suivantes

La LPCJ est la base de la création de la corporation de droit public. En fonction des décisions prises au Parlement, la convention créant la corporation de droit public sera encore adaptée avant d'être soumise à l'approbation du comité de pilotage. Une fois validée, elle sera soumise à la CCDJP et à la Conférence sur la justice, afin que le processus de ratification par les cantons puisse ensuite être lancé. Les travaux de mise en place de l'organisation opérationnelle et commerciale de la corporation de droit public « Justitia.Swiss » se poursuivent.

Informations complémentaires

[Loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire | Fedlex \(admin.ch\)](#)

[Guide pour l'adaptation des lois cantonales sur la justice administrative en vue de la numérisation de la justice](#)

[Guide pratique bases légales cantonales](#)

2.7 Gestion des parties prenantes

Échange d'informations avec des projets et des organisations

Le projet Justitia 4.0 entretient de larges échanges avec les autorités judiciaires, les organisations et les fournisseurs. Il s'agit d'informer les autorités judiciaires concernées (tribunaux et ministères publics) de l'état d'avancement du projet général et des prestations propres qu'elles doivent fournir, d'un échange d'expériences et de connaissances avec des représentants de projets de numérisation ou d'une comparaison avec les fournisseurs, par exemple de solutions logicielles (applications métier) pour les autorités judiciaires.

Autorités judiciaires

Au cours de l'année 2023, la gestion des parties prenantes a été intensifiée. De manière générale, on constate que des projets de numérisation de la justice sont mis en œuvre au niveau cantonal. Dans ce cadre, l'équipe de projet a pu répondre à de nombreuses invitations ou participer à des entretiens bilatéraux afin de clarifier les questions de planification et d'organisation.

En outre, les membres de l'équipe de projet ont eu l'occasion de présenter l'avancement du projet à la fois dans le cadre d'ateliers internes organisés par les autorités judiciaires et de séminaires consacrés à la numérisation de la justice. Les présentations lors de conférences se sont également poursuivies. Ce fut le cas, entre autres, lors des événements suivants:

- Séminaire d'informatique juridique de Macolin
- Journée des cadres de l'Office des juges de la ville de Zurich
- Journée des juges à Lucerne
- Congrès des avocats
- Séminaires « Vers la numérisation », organisés par la Fédération suisse des avocats
- Commission de justice du canton d'Argovie
- Conférence « Le cabinet d'avocats numérique: défis et solutions, organisé par la Conférence latine des Bâtonniers »

Des réunions d'échange d'expériences, tant au niveau technique qu'au niveau professionnel, ont également eu lieu, notamment avec des services et des offices fédéraux.

Fournisseurs d'applications métier et communautés

Les autorités judiciaires confient l'exploitation de leurs applications métier (Juris, Tribuna) à des sociétés privées de logiciels. Pour que l'intégration des systèmes (application métier, plateforme « Justitia.Swiss », ADJ) fonctionne parfaitement, il est important de se concerter suffisamment tôt. Divers contacts ont donc eu lieu au cours de l'année de référence.

Les fournisseurs de logiciels intéressés ainsi que les responsables informatiques du secteur public ont également pu s'informer, dans le cadre de deux webinaires, sur la réalisation et le fonctionnement de la plateforme ainsi que sur l'utilisation de l'API Justitia.Swiss, par laquelle les systèmes de dossiers ou les applications métier peuvent communiquer avec la plateforme. Cette interface permettra aux utilisateurs de gérer la communication électronique des écrits et la consultation des dossiers via leurs systèmes existants.

Les membres du projet ont également fourni des informations sur l'état d'avancement des travaux lors d'événements organisés par l'Alliance Tribuna ou la communauté Juris.

À la fin de l'année de référence, le projet a été informé de la vente de l'application métier Juris d'Abraxas à la société LogObject. Cela aura un impact sur les étapes suivantes concernant l'ADJ et la planification du projet.

Étapes suivantes

L'échange permanent, en particulier avec les autorités judiciaires, est essentiel. Celles-ci doivent être accompagnées et soutenues dans leur parcours de transformation numérique.

Informations complémentaires

[API Justitia.Swiss](#)

Abréviations

API	Application Programming Interface (interface)
LPCJ	Loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire
CISO	Chief Information Security Officer
HIJP	Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
SIPD	Sécurité de l'information et protection des données
IT	Technologie de l'information
ADJ	Application dossier judiciaire électronique
EP	Exécution des peines
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
PMO	Project-Management-Office
GQR	Gestion de la qualité et des risques
Sicap	Standards informatiques pour la chaîne pénale
LAJ	Loi sur l'administration de la justice
PA	Loi fédérale sur la procédure administrative
OMC	World Trade Organisation (organisation mondiale du commerce)
red teaming	Il s'agit d'une pratique qui consiste à tester la sécurité d'un système en demandant à un groupe externe d'essayer de le pirater

Mentions légales

Projet Justitia 4.0
Nordring 8, 3013 Berne

www.justitia40.ch
info@justitia.swiss

Textes/rédaction : Justitia 4.0
Design : DACHCOM.CH SA, Rheineck

PROJET

Justitia  4.0